



20160202

N° 2016/02/02

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 18 février 2016, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, FOUANT Maryse, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, JEAN Lionel, FRATISSIER Michel, PALLIER Ghislain, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, FAIDHERBE Lucas, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, ISSERT Michel, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, LAYRE Jacques, CERRET Michel, LAURITA David, VALGALIER Régis.

Membres absents excusés : Mesdames LECLERE Carole, DECISIER Geneviève, BOUVOT Jacqueline **et Messieurs :** ALEGRE André, ROUDIL Joel, LEPROVOST Richard, CLAUZEL Philippe, CRUVEILLER Fabien, BURTET Jean Luc, CORBIN Joel, POUJOL Bernard, MARTIN Claude, CAUSSE Jean Louis.

Membre absent: Monsieur GUERIN Bernard

Membres remplacés : Madame FOUANT Maryse remplace Monsieur CLAUZEL Philippe
Monsieur PALLIER Ghislain remplace Madame DECISIER Geneviève

Procurations : Monsieur POUJOL Bernard donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald
Monsieur BURTET Jean Luc donne procuration à Madame ANGELI Laurette
Monsieur LEPROVOST Richard donne procuration à Monsieur FAIDHERBE Lucas

Membres ayant participé au vote : 22

Date de convocation : 12 février 2016

Date d'affichage : 12 février 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE, le jeudi 18 février, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Création d'un poste services techniques

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que dans l'optique de diminuer les coûts de traitement des végétaux, le SYMTOMA a fait l'acquisition d'un broyeur plus performant que celui que nous possédions déjà. Ce nouveau matériel sera utilisé pour les petits gisements de notre territoire (déchèteries de Lasalle, de St Sauveur-Camprieu, site communal de St Bauzille, par exemple).

Pour faire fonctionner ce broyeur au maximum, il est nécessaire de créer un poste qui sera entièrement dédié à cette tâche.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent seraient inscrits au budget, au chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve cette création de poste et autorise le Président à signer tout document afférent à cet emploi.

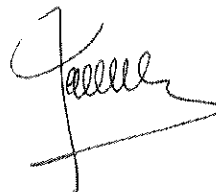
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19 février 2016

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **24 MAR. 2016**..... et de la publication le **24 MAR. 2016**.....

Le Président,



Gérald GERVASONI

